



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/AC.159/L.121
14 juillet 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ SPÉCIAL DE L'OCÉAN INDIEN

PROJET DE RAPPORT

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 6	2
II. TRAVAUX DU COMITÉ SPÉCIAL EN 1994	7 - 10	3
A. Ordre du jour du Comité spécial	7	3
B. Application de la résolution 48/82 de l'Assemblée générale	8	3
C. Présentation et adoption du rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session	9 - 10	3

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 48/82 du 16 décembre 1993, l'Assemblée générale, après avoir pris acte du rapport du Comité spécial de l'océan Indien¹, a demandé au Comité spécial de continuer à envisager de nouveaux moyens, en se fondant sur les délibérations de sa session de 1993, en vue de parvenir rapidement à un accord susceptible de donner un nouvel élan au processus de renforcement de la coopération et d'assurer la paix, la sécurité et la stabilité dans la région de l'océan Indien, et a lancé un appel aux membres permanents du Conseil de sécurité et aux principaux usagers maritimes de l'océan Indien pour qu'ils participent aux travaux du Comité spécial. Elle a également invité les États Membres à faire connaître au Secrétaire général, d'ici au 31 mai 1994, leur position sur les nouveaux moyens, y compris ceux qui ont été examinés à la session de 1993 du Comité spécial et qui sont indiqués dans son rapport à l'Assemblée générale, et a prié le Secrétaire général de présenter, d'ici au 30 juin 1994, un rapport fondé sur les réponses des États Membres. Elle a, en outre, prié le Comité spécial de tenir en 1994 une session d'une durée maximale de cinq jours ouvrables et de lui présenter, à sa quarante-neuvième session, un rapport d'ensemble sur l'application de ladite résolution.

2. Conformément à la résolution 48/82 de l'Assemblée générale, le Comité spécial a tenu sa session du 11 au 15 juillet 1994 (voir A/AC.159/SR.431 à 437) au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Le Comité a tenu en 1993 sept séances officielles et six séances officieuses.

3. Le Comité spécial a examiné les vues communiquées par l'Australie, la Chine, le Pakistan et le Sri Lanka conformément aux paragraphes 4 et 5 de la résolution 48/82 de l'Assemblée générale (A/48/203 et Add.1).

4. Les délégations des 14 pays ci-après ont fait des déclarations dans le cadre du débat général au titre du point 4 de l'ordre du jour : Australie, Bangladesh, Chine, Éthiopie, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Ouganda, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Singapour, Sri Lanka et Soudan.

5. Le Comité spécial est composé des États dont les noms suivent :

a) 44 membres :

Allemagne	Iraq	Pologne
Australie	Italie	République-Unie de Tanzanie
Bangladesh	Japon	Roumanie
Bulgarie	Kenya	Seychelles
Canada	Libéria	Singapour
Chine	Madagascar	Somalie
Djibouti	Malaisie	Soudan
Égypte	Maldives	Sri Lanka
Émirats arabes unis	Maurice	Thaïlande
Éthiopie	Mozambique	Yémen
Fédération de Russie	Norvège	Yougoslavie
Grèce	Oman	Zambie
Inde	Ouganda	Zimbabwe
Indonésie	Pakistan	
Iran (République islamique d')	Panama	
	Pays-Bas	

b) Observateurs : Népal et Suède

6. Le Bureau du Comité spécial était composé comme suit :

Président : M. Stanley Kalpage (Sri Lanka)
Vice-Présidents : M. John Griffin (Australie)
M. Mohammad Jusuf (Indonésie)
M. Pedro Comissario Afonso (Mozambique)
Rapporteur : M. Noël Rakotondramboa (Madagascar)

II. TRAVAUX DU COMITÉ SPÉCIAL EN 1994

A. Ordre du jour du Comité spécial

7. À sa 431e séance, le Comité spécial a adopté l'ordre du jour ci-après pour l'année 1994 (A/AC.159/L.120) :

1. Ouverture de la session.
2. Élection des vice-présidents.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Application de la résolution 48/82 de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1993 :
 - Débat général;
 - Reprise de l'examen de nouveaux moyens;
 - Rôle futur du Comité spécial.
5. Rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session.
6. Questions diverses.

B. Application de la résolution 48/82 de l'Assemblée générale

8. À ses sept séances officielles, tenues du 11 au 15 juillet (431e à 437e séance, et lors de six séances officieuses, le Comité spécial a examiné l'application de la résolution 48/82 de l'Assemblée générale.

C. Présentation et adoption du rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session

9. À sa 437e séance, le 15 juillet, le Rapporteur du Comité spécial a présenté le projet de rapport du Comité (A/AC.159/L.121).

10. À la même séance, le Comité spécial a examiné et adopté le projet de rapport à l'Assemblée générale (A/AC.159/L.121), tel qu'il avait été oralement modifié.

Note

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, Supplément No 29 (A/48/29).